



AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL NÉGOCIATIONS SNCF

Pour rappel, l'ensemble des Organisations Syndicales souhaite négocier en parallèle les trois niveaux de la future réglementation du travail des cheminots : décret socle (qui déroge au Code du Travail) - accord de branche (règles applicables dans toutes les Entreprises Ferroviaires) - accords d'entreprise.

La première table ronde de négociation sur le thème de l'aménagement du temps de travail (RH 0077) s'est tenue le 4 mai 2016 entre la direction et les quatre Organisations Syndicales représentatives, CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT.

Lors de cette séance, les définitions, les contraintes du travail, les amplitudes, la durée annuelle ont été débattues

En amont de la réunion, la direction a remis son texte. Il ne s'agit pas d'un projet modifiable mais d'une liste de grandes idées pour l'utilisation du personnel. Ce document est pour le moment incomplet, il ne porte que sur les quelques thèmes arrêtés entre la direction et les Organisations Syndicales.

L'ensemble des revendications de la direction devrait nous être communiqué le 13 mai 2016.

LA FLEXIBILITÉ DES CHEMINOTS AU DÉTRIMENT DE LEURS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Les premiers éléments transmis par la direction démontrent qu'elle souhaite gagner plus de flexibilité sur la commande du personnel. Les arguments sont simples :

- Réduire le nombre d'emplois ;
- Augmenter la productivité et la charge de travail individuelle ;
- Adapter les femmes et les hommes aux nouvelles gestions par activité et produit afin de préparer l'éclatement de l'entreprise.

La direction s'appuie sur l'avant-projet du décret socle et sur la première version des propositions patronales, qu'elle a co-rédigés, pour réclamer plus d'efforts aux cheminots et à leur famille, afin de réduire les prétendus écarts de compétitivité. A ce jour, personne n'est en mesure de comparer la productivité entre entreprises ferroviaires, encore moins de la mesurer.

Ainsi, la direction demande :

- D'augmenter les amplitudes de travail ;
- De pouvoir délocaliser la prise et fin de service (acheminement hors temps de travail et réduire le temps de repos à domicile) ;
- De tenir des postes d'aiguillage 2x9h30 afin de pouvoir les fermer en milieu de nuit ;
- De passer aux conventions de forfait-jour.

UNE BASE REVENDICATIVE UNITAIRE (CGT - UNSA - SUD-RAIL - CFDT - FO - CFTC - CFE-CGC)

La CGT porte la base revendicative unitaire afin d'obliger la direction à prendre en compte de la réalité de l'exercice des métiers de cheminots. Aujourd'hui, la direction feint encore d'ignorer ce travail partagé par toutes les OS de la branche.

Le RH 0077 est un texte qui apporte déjà extrêmement de souplesse pour la direction. Il est adapté à la production d'un service public ferroviaire. Aujourd'hui, il est parfois utilisé au-delà de ses limites : la santé mentale et physique des cheminots en souffre.

Les propositions de la base unitaire revendiquent le droit à la santé, le droit à la sécurité ferroviaire et du personnel, le droit à l'équilibre vie professionnelle - vie privée (limitation du travail de nuit, compensation des contraintes (horaires décalés, repos hors résidence, droit à la déconnexion...).

Les cheminots doivent désormais démontrer qu'ils refusent de sacrifier leurs conditions de vie et de travail sur l'autel d'une concurrence organisée y compris par la direction de la SNCF. C'est le sens de la démarche CGT pour l'obtention d'une convention collective qui réponde aux attentes de tous les cheminots.

**LA MANIFESTATION DES CHEMINOTS DU MARDI 10 MAI 2016
SERA L'OCCASION DE DEMONTRER À L'ENSEMBLE DU PATRONAT
ET AU GOUVERNEMENT QUE LES CHEMINOTS SONT DÉTERMINÉS
À GAGNER DE NOUVEAUX DROITS !**

